

Zeitschrift: Arbido-B : Bulletin
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare; Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 1 (1986)
Heft: 6
Rubrik: Umschau = Tour d'horizon

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fassen, sondern im Gegenteil, den Besuchern zu den Sammlungsstücken an ihrem angestammten Platz zu führen. Als Wegweiser leitet ihn ein am Boden angebrachtes blau-weisses Band, das ihn in fast alle Ausstellungsräume bringt.

Die Ausstellung dauert vom 1. Juli bis zum 28. September 1986 und ist von Dienstag bis Freitag und Sonntag von 10-17 Uhr, am Samstag von 10-16 Uhr geöffnet. Am Montag ist sie geschlossen

F.L.

*

Geist und Geld

Ausstellung zum 100jährigen Jubiläum der Berner Übereinkunft zum Schutze von Werken der Literatur und Kunst im Bundesarchiv, Bern.

Mit dem Motto "Geist und Geld" soll in Umkehrung des berühmten Romantitels von Jeremias Gotthelf das Hauptanliegen der Konvention, nämlich der Schutz geistiger Werke und die Entschädigung ihrer Autoren, umrissen werden.

Im ersten Teil der Ausstellung werden autorisierte und nicht autorisierte **Drucke berühmter Werke der Weltliteratur** vom 15. bis 19. Jahrhundert gezeigt. Die zweite Gruppe dokumentiert die Vorgeschichte der Berner Übereinkunft, nämlich die Gründung der Association Littéraire In-

ternationale im Jahre 1878 sowie die Berner Kongresse von 1883 bis 1886. Drittens werden die **Originalurkunden der Berner Übereinkunft** sowie die Ratifikationen durch die Oberhäupter der Gründungsstaaten von 1886 ausgestellt.

Den grössten Raum nimmt die vierte Gruppe von Exponaten ein. Hier geht es darum, anhand von mehr oder weniger berühmten Beispielen aus den verschiedenen Kunstgattungen die direkte und indirekte Wirkung der Berner Übereinkunft sowie die Problematik des urheberrechtlichen Schutzes von Werken der Literatur und Kunst überhaupt zu illustrieren. Gezeigt werden legale und illegale Reproduktionen und Bearbeitungen, wertvolle Originale und raffinierte Fälschungen bekannter Kunstwerke der Literatur, der Musik, des Theaters und der bildenden Kunst.

Im fünften Teil werden die mit der **Verwaltung von Urheberrechten** in der Schweiz beauftragten Gesellschaften, die Weltorganisation und das Schweizerische Bundesamt für Geistiges Eigentum sowie der entsprechende internationale Fachverband vorgestellt.

Die Ausstellung im Schweizerischen Bundesarchiv, Archivstrasse 24, Bern, ist in der Zeit vom 12. September bis 31. Dezember 1986 geöffnet, von Montag bis Freitag von 09 bis 16.30 Uhr (Dienstag bis 19 Uhr).

Jeden Dienstag findet (bis am 16. Dezember 1986) um 18 Uhr eine Führung statt.

F.L.

Umschau - Tour d'horizon

Atelier pour la conservation et la restauration du livre Inauguration à Fribourg

Cet atelier, spécialisé dans la restauration conservatrice de livres et documents d'archives en papier et en parchemin, a été ouvert en mai 1986 par M. Andrea Giovannini, tessinois d'origine, après 9 ans de formation, d'abord comme artisan relieur, et ensuite comme restaurateur.

Contrairement à une opinion répandue, le but premier d'une restauration n'est pas

en premier lieu la reconstitution de la beauté perdue d'une oeuvre, mais sa conservation à long terme. Une restauration est nécessaire quand cette conservation est compromise, soit par la mauvaise qualité des matériaux utilisés par les artisans qui ont fait l'objet (papier, parchemin ou cuir de mauvaise qualité, technique de reliure inadaptée, etc), soit par les dégâts provoqués par des mauvaises conditions de conservation (humidité, champignons, insectes, etc.) ou par des événements extérieurs (inondations, incendies, guerres, etc). L'intervention du restaurateur est toujours guidée par la plus grande pru-

dence; par principe, la restauration est toujours limitée au niveau nécessaire pour la conservation de l'oeuvre. De plus, les matières utilisées sont testées dans les instituts de recherche sur la restauration, pour en garantir la compatibilité chimique à long terme avec tous les matières de l'original; ces substances doivent encore permettre un retour en arrière, un éventuel démontage de la restauration. Pour terminer, l'état de l'oeuvre avant la restauration, les techniques et les matières utilisées sont documentées avec précision dans un rapport de restauration livré avec l'objet restauré.

L'atelier de M. Giovannini est plus particulièrement spécialisé dans la restauration d'objets du Moyen-Age et de la Renaissance, mais il accepte aussi des objets plus récents.

Adresse de l'Atelier: Stalden 14,
1700 Fribourg, tél. 037 22 11 24

F.L.

*

Die Buchhändler sagen nein zur Kulturinitiative, ja zum Gegenvorschlag

Die Generalversammlung des Schweizerischen Buchhändler- und Verleger-Verbandes lehnt die Eidgenössische Kulturinitiative ab und unterstützt den Gegenvorschlag von Bundesrat und Bundesversammlung; sie wird am 28. September 1986 Volk und Ständen vorgelegt.

Die Deutschschweizer Spitzenorganisation des Buchhandels und des Verlagswesens sieht zwar in der Kulturinitiative einen wertvollen und notwendigen Anstoss für eine vertiefte Aussprache über das Kulturschaffen und die Förderung der Kultur in unserem Lande durch Private, Gemeinden, Kantone und Bund. Sie hält indessen das in der Initiative geforderte Kulturprozent für problematisch und ein nicht zu rechtfertigendes Präjudiz. Der Gegenvorschlag von Bundesrat und Bundesversammlung ist zudem weiter gefasst. Er entspricht den föderalistischen Anforderungen und ermöglicht eine wirkungsvolle Unterstützung durch den Bund.

Der Schweizerische Buchhändler- und Verleger-Verband ruft alle kulturell Interessierten auf, sich an der Abstimmung

zu beteiligen und den Gegenvorschlag zu befürworten, dagegen die Initiative abzulehnen. Der Schweizerische Buchhändler- und Verleger-Verband ist bereit, sich an diesem Abstimmungskampf zu beteiligen und zu einer echten Förderung der Kulturschaffenden und der Kultur in ihrer ganzen Vielfalt auch in Zeiten angespannter öffentlicher Finanzen beizutragen.

(SBVV)

*

Vorführung des Systems "allegro-C"

Vom 23. - 26. September wird Herr Dipl. phys. **Bernhard Eversberg** von der Universitätsbibliothek der TU Braunschweig sein neues Softwarepaket "**allegro-C**" in der Eisenbibliothek vorführen.

allegro-C dient zur Erfassung, Verwaltung, Auswertung von bibliographischen und anderen Daten mit variabler Satzlänge. Das Produkt ist hardware-unabhängig und ist auf den gehobenen Heimcomputern (Atari-ST) genauso einsetzbar wie auf der PC-Klasse und grösseren Maschinen (speziell AT-Modelle und Siemens PC-D wurden schon mit Erfolg getestet).

Das Programmsystem wird seit Anfang 1986 in der Sprache C entwickelt. Zur Zeit (Mai 86) sind das Erfassungsprogramm und die Funktion "Datenexport", wozu auch die Druckformatierung gehört, vollständig realisiert und ausgetestet. Bis Ende 86 werden die Module "Suchen" und "Sortieren" zur Verfügung stehen. Weitere Ergänzungen werden 1987 folgen (Direktzugriff etc.).

Kollegen(innen), die an der Vorführung interessiert sind, oder die weitere Informationen über dieses kostengünstige System wünschen, wollen sich bitte an folgende Adresse richten:

Eisenbibliothek, C. Moser, Klostersgut Paradies, 8246 Langwiesen.

*

La lecture publique en Valais et dans la vallée d'Aoste

C'est à Saint-Maurice (VS), les 13 et 14 juin, que le Groupe de travail des bibliothèques de lecture publique (GTB/SAB) a tenu cette année ses **Journées publiques**.

Maurice Parvex, Responsable de l'Office bas-valaisan de la Bibliothèque cantonale et ODIS, devait, en guise d'ouverture à ces rencontres, brosser le tableau de la lecture publique valaisanne contemporaine. Tout en rappelant que la législation cantonale n'accorde qu'un appui limité à la lecture publique, puisque seules les "bibliothèques pour la jeunesse" bénéficient d'un appui financier direct de la part du Canton, il rappela l'importance qu'a revêtu, au début des années 70, la décentralisation des services de la Bibliothèque cantonale à Brigue (1971) et St-Maurice (1974). Ces deux offices, qui abritent une bibliothèque à vocation régionale, ont pour mission de soutenir et animer les bibliothèques situées dans leur région. Se référant à trois études menées entre 1975 et 1985, M. Parvex fournit ensuite quelques repères statistiques jalonnant le développement récent des bibliothèques de lecture publique. Dernière en date, l'enquête menée conjointement en 1985 par la Bibliothèque cantonale et le Groupement valaisan des bibliothèques de lecture publique montre, entre autres, que dans le Valais romand sur 29 bibliothèques recensées, 17 ont été créées après 1975. En moyenne, ces bibliothèques possédaient 1.41 livres et prêtaient 2,76 ouvrages par habitant, alors que leur coût de fonctionnement était de 5.46 frs per capita. M. Hugo Zenhäusern, Responsable de l'Office Haut-valaisan de la Bibliothèque cantonale et ODIS (Brigue) devait compléter ce tableau en présentant les bibliothèques régionales et locales de la partie alémanique du canton (Fiesch, Viège, Steg, Mörel, etc.). Il évoqua également les projets visant à doter la Bibliothèque de Brigue de locaux plus spacieux afin qu'elle puisse remplir de manière optimale sa mission. Une enquête statistique est également en cours de dépouillement pour cette partie du canton, des résultats définitifs seront publiés prochainement.

Jean-François Lovey, Directeur de l'Office de documentation scolaire (ODIS), dans un exposé dont on aura apprécié la concision, devait présenter ce qu'il est convenu d'appeler les "lectures suivies".

Depuis une quinzaine d'années, les enseignants s'efforcent de remplacer la lecture de morceaux choisis, par celle, en commun et par l'ensemble des élèves, de tout un ouvrage. Il appartient à l'ODIS, tant à Sion

(centrale) qu'à St-Maurice (où il est associé à l'Office bas-valaisan de la BCV), de fournir en prêt et en nombre suffisant d'exemplaires pour une classe entière, les ouvrages désirés. Le Haut-Valais est quant à lui directement desservi par la Centrale des lectures suivies (Zentrale für Klassenlektüre) de la Bibliothèque pour tous (Berne). Ce service est en pleine expansion, plus de 30'000 ouvrages ont ainsi été prêtés dans le Valais romand l'an dernier.

Il appartient à Mme **Marie-Clotilde Berthouzo**, Présidente du Groupement valaisan des bibliothèques de lecture publique (GVBLP), de présenter cette association créée en 1980 pour "promouvoir la lecture publique en Valais et les relations entre les bibliothèques" ainsi que "défendre la profession de bibliothécaire". Le Groupement dirige ses activités dans deux directions principales. Tout d'abord, il se préoccupe de l'information et de la formation continue de ses membres, bibliothécaires professionnels et non-professionnels. A cet effet, il organise régulièrement des visites de bibliothèques ou autres institutions, des rencontres et conférences. Son deuxième axe de travail, l'amène principalement à se préoccuper de l'information du grand public et des autorités. C'est ainsi qu'au cours des dernières années il a été amené à plusieurs reprises à formuler des propositions et à les soutenir par une argumentation adéquate dans le cadre des réformes en cours de la législation scolaire. Après le rejet d'un projet de Loi sur l'instruction publique où les bibliothèques publiques et scolaires étaient précisément reconnues et matériellement soutenues par le Canton, un nouveau projet en discussion au Parlement, devrait permettre d'améliorer la situation actuelle. Le GVBLP s'est également adressé à plusieurs reprises au grand public en utilisant les colonnes de la presse quotidienne tant dans le Haut-Valais, que dans la partie romande du canton. Récemment, il publiait ainsi une page entière illustrant, par des exemples concrets, l'intérêt des Normes pour les bibliothèques de lecture publique du GTB.

M. Guido Grimod devait présenter ensuite la situation de la lecture publique en Vallée d'Aoste. Stagnante jusqu'en 1976, la lecture publique valdotaine est depuis lors fermement soutenue par la Région autonome qui, le 30.07.1976, adoptait une Loi "portant disposition en matière de biblio-

thèques des collectivités locales et des établissements publics". Il a fallu tout d'abord structurer un réseau reposant sur trois types de bibliothèques: les bibliothèques communales, les bibliothèques de zone (au nombre de trois) et une bibliothèque centrale (Aoste). La bibliothèque communale est le centre de promotion de la lecture et de la culture en général. Les communes prennent en charge les locaux, les équipements et le personnel, mais la Région peut, si la bibliothèque correspond aux exigences de la Loi, subventionner jusqu'à 75% l'ensemble des dépenses. La Loi insiste sur la "participation des citoyens à la gestion culturelle" des bibliothèques et institue à cet effet une commission qui en a la charge. La coordination des acquisitions entre les divers types de bibliothèques est assurée de manière systématique. L'orateur devait souligner l'apport essentiel de la Loi pour le développement de la lecture publique valdotaine. Elle a permis en particulier de dégager des moyens financiers importants. Il nota également que si le Valais s'efforce, après plus d'une décennie de développement, de se donner des bases légales, la Vallée d'Aoste a commencé par l'adoption d'une Loi. Néanmoins, celle-ci doit prochainement être revue afin, d'une part, de consolider les acquis d'une croissance parfois trop rapide et, d'autre part, mieux centrer le rôle de la bibliothèque sur le livre et la lecture: en effet, la vocation très largement culturelle des biblio-

thèques communales les a parfois amenées à négliger leur vocation première. Un proche avenir devrait également voir l'aménagement d'une bibliothèque centrale (4000 m²) pouvant pleinement jouer son rôle.

M. Anton Gattlen, Directeur de la Bibliothèque cantonale, devait conclure cette série d'exposés en adressant aux participants les salutations de M. Bernard Comby, Chef du Département de l'Instruction publique.

Les Journées publiques se sont poursuivies par la présentation de la Fondation Bellanger fondée à Martigny en avril 1984. Il s'agit d'un Centre de documentation et de recherche sur la presse. En cours d'organisation, il aura pour objectif de rendre accessibles les collections de documents concernant l'histoire de la presse que Claude Bellanger, ancien Directeur du Parisien libéré a rassemblées durant toute son existence. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'admirer de nombreux journaux, français et étrangers, possédés par la Fondation.

Après une veillée passée à partager une raclette, le samedi fut consacré à une excursion à l'Hospice du Grand-St-Bernard. Que les organisateurs de ces journées et en particulier son animateur principal, M. Maurice Parvex, soient remerciés pour leur dévouement.

Jacques Cordonier

Neues von Archiven, Bibliotheken und Dokumentationen

Nouvelles des archives, bibliothèques et centres documentation

Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle (Porrentruy)

Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB) ont vécu en 1985 un événement capital: la constitution et le début de l'existence de la **Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle**.

Ce changement, survenu au milieu de l'année (le 20 juin 1985), a marqué la fin d'une période qui n'aura été que transitoire, dès

le moment où les AAEB ne dépendirent plus des Archives de l'Etat de Berne. En vertu du partage des biens entre la République et Canton du Jura et le Canton de Berne, elles sont désormais une institution de droit privé, qui garantit la préservation de l'intégrité de ce fonds d'archives réunissant les documents concernant l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle jusqu'en 1815.

En plus des activités courantes des AAEB, une bonne partie du temps de travail de